ODEADOM

DECISION 2016 - SG/01
portant délégation de signature

Le Directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),

Vu l'article R684-8 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le Décret du 23 juin 2015 portant nomination du directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée à Mme Anne-Marie SERIZIER, directrice adjointe, pour signer tous les documents de caractère administratif ou financier.

ARTICLE 2

En ca
s d'absence ou d'empêchement du directeur, et de la directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Christine COTTEN, Secrétaire générale, pour signer, au nom du directeur, tous les documents de caractère administratif ou financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COTTEN, M. Stéphane JORET, chef du service "Etudes, Prospective, Evaluation, Communication" est habilité à signer, au nom du directeur, tous les documents de caractère administratif ou financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COTTEN, M. Norbert BOUHNIK, responsable du système d'information et de la sécurité du système d'information, est habilité à signer, au nom du directeur :
- les PV de recette relatifs aux marchés informatiques
- les rapports d'activités des prestataires informatiques
- les bons de commande de « tierce maintenance applicative » (TMA)

ainsi que tous documents de liquidation relatifs aux prestations informatiques.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe, M. Jérôme MATER, Chef du service « grandes cultures », est habilité à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires et des certificats d'importation ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « grandes cultures ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MATER, M. Guillaume DRIVIERRE, Chef de pôle « banane » par intérim, est habilité à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, et des certificats d'importation ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la «banane».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MATER, Mme Sandrine CHEVILLON, Chef de pôle « canne à sucre », est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « canne à sucre ».

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe, Mme Valérie GOURVENNEC, Chef du service « Productions de diversification », est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC, Mme Laure LACOUR, adjointe au chef de service, est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, Mme Marie-Pierre BRIFFAUT, Chef de pôle « diversification animale et RSA » est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, et des certificats d'importation, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « diversification animale et RSA ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, M Jean-Claude GUICHARD, Chef de pôle « diversification végétale » est habilité à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « diversification végétale ».

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe, M. Stéphane JORET, Chef du service « Etudes Prospective Evaluation Communication », est habilité à signer, au nom du Directeur, les bons à tirer, ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « études prospective évaluation communication ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Christine COTTEN, Secrétaire générale est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « études prospective évaluation » ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides soit nationales dans le secteur « Communication » soit communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de « l'assistance technique » du POSEI.

ARTICLE 6

Les spécimens des signatures figurent en annexe.

ARTICLE 7

Cette décision sera notifiée à Monsieur l'Agent comptable et au Contrôleur Général de l'ODEADOM.

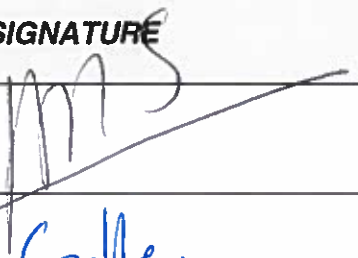
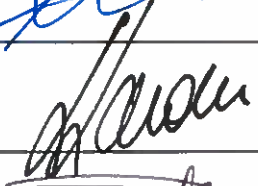
Fait à Montreuil, le 14 janvier 2015

Le Directeur

Hervé DEPERROIS

ANNEXE

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM	***SIGNATURE***
Anne-Marie SERIZIER	
Christine COTTEN	
Norbert BOUHNIK	
Jérôme MATER	
Guillaume DRIVIERRE	
Valérie GOURVENNEC	
Laure LACOUR	
Marie-Pierre BRIFFAUT	
Jean-Claude GUICHARD	
Stéphane JORET	
Sandrine CHEVILLON	